

PROSPECTUS

34^e édition

Concours de musique de la Capitale



Date limite d'inscription
vendredi 26 janvier 2018

Épreuve préliminaire
27, 28 et 29 avril 2018

Épreuve finale
12 mai 2018

Lieu du concours :

Collège Jésus-Marie de Sillery

2047, chemin Saint-Louis
Québec (Québec)

Information :

Concours de musique de la Capitale

1229, avenue du Chanoine-Morel
Québec (Québec) G1S 4B1

Tél.: **418 659-6673**

Courriel : info@concoursmusiquecapitale.qc.ca



**Concours de
musique
de la Capitale**

Visitez notre site Web : www.concoursmusiquecapitale.qc.ca

Profil historique

En novembre 1984 avait lieu, dans une modeste salle de Saint-Lambert de Lévis, la première manifestation d'un événement culturel parrainé par le Mouvement Aramis, le Festival de musique Aramis. À partir de 1988, la ville de Sillery, maintenant intégrée à l'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge en devint l'hôte et l'événement prit alors le nom de Concours provincial de musique de Sillery. **Depuis la 27^e édition (2011), il porte le nom de CONCOURS DE MUSIQUE DE LA CAPITALE.**

Misant sur la promotion de la musique autant par la participation que par la compétition, le Concours de musique de la Capitale permet à des jeunes de se produire en public et d'être évalués par un jury qui sait les orienter et leur procurer ainsi une importante source de motivation.

Par un système de classification pondérée selon le nombre d'années d'étude de l'instrument et la force du répertoire présenté, les jeunes de tout niveau ont accès à la compétition et sont assurés d'être évalués au mérite.

Ainsi, chaque année, pendant plus de 72 heures de musique (l'équivalent de trois jours d'audition sans interruption), quelque 25 juges provenant du milieu de l'enseignement musical ou de la scène évaluent tous les participants.

La renommée du Concours dépasse largement la région de Québec. Près de la moitié des concurrents proviennent des autres régions. Le Concours est maintenant reconnu comme une activité incontournable pour un grand nombre de professeurs et d'étudiants en musique partout au Québec.

En plus des membres du conseil d'administration, près de 70 bénévoles contribuent à la réalisation et au succès de cet événement. Quelque 3 000 heures de bénévolat sont ainsi réalisées annuellement dans le cadre des activités de l'organisme.

Mot de la présidente



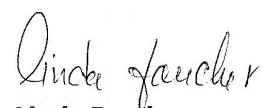
À l'aube de ses 35 ans, le Concours de musique de la Capitale désire toujours et encore célébrer le talent et la persévérance de chaque jeune musicien qui fait le pari de démontrer ses capacités d'artiste devant nous. C'est une démarche qui demande courage, volonté et opiniâtreté dont les effets se font ressentir dans toutes les sphères de leur vie, émotionnelle, cognitive, physique et relationnelle.

Maintenir un événement tel que le nôtre est devenu crucial devant le tsunami numérique qui pousse toute une génération vers un futur qui semble parfois oublier d'inclure la dimension humaine, insondable et profonde, qui est en chacun de nous. Et chaque année, nous nous émerveillons devant cette pléthore de talents qui nous fait l'honneur de nous révéler combien nos enfants sont d'excellents artistes dans l'âme et qu'ils méritent qu'on les soutienne dans leur apprentissage de la vie.

De nombreuses personnes et entreprises nous apportent leur appui chaque année, que ce soit sous forme de don, de bénévolat, de services ou de commandite, car être en mesure de remettre plus de 10 000 \$ en prix et bourses requiert une aide significative et indispensable à l'organisation de cet événement d'envergure. Parmi nos fidèles partenaires, nous désirons souligner entre autre la présence indéfectible des **Restaurants St-Germain** depuis plus de 25 ans, de la **Ville de Québec**, de la **Fondation SSQ** depuis 14 ans maintenant par la remise d'une bourse de 1 500 \$ applicable aux frais d'un séjour dans un camp musical, de la **Fondation des Violons du Roy**, de l'**Hôtel Alt de Québec du Groupe Germain**, ou encore de **Musique Beaudoin** depuis plus de 30 ans et de la **Ville de l'Ancienne-Lorette**.

Nous vous invitons à nous suivre tout au long de l'année sur notre page Facebook afin de rester informés des activités du Concours.

Nous espérons vous voir nombreux lors de l'épreuve préliminaire qui se tiendra les 27, 28 et 29 avril prochains.



Linda Faucher
Présidente de la 34^e édition

Table des matières

Admissibilité.....	p. 5
Conditions d'admissibilité.....	p. 5
La classe défi.....	p. 6
La classe régulière.....	p. 7
Calcul du niveau des pièces en classe régulière.....	p. 8
Règlements généraux.....	p. 13
Règlements pendant les compétitions.....	p. 15
Partitions.....	p. 16
Attribution des prix.....	p. 16
Procédures d'inscription.....	p. 17
Frais d'inscription.....	p. 18

Un formulaire d'inscription détachable se trouve au centre du Prospectus.

RAPPELS

- Les candidats inscrits à un programme arts-études au secondaire peuvent s'inscrire dans la classe régulière.
- L'usage des partitions lors de la prestation est désormais autorisé pour tous les instrumentistes à vent.

Le programme 2018, les billets de faveur et les cartes d'inscripteur/membre ne sont plus envoyés par la poste. Ces documents vous seront remis lors de l'épreuve préliminaire.



Suivez-nous sur Facebook

INFORMATIONS

Vous pouvez vous procurer ce prospectus en version électronique sur notre site Web ou obtenir de plus amples renseignements en communiquant avec :

Christophe Lobel
gestionnaire des activités

Tél : **418 659-6673**

Courriel : **info@concoursmusiquecapitale.qc.ca**

Site Web : **www.concoursmusiquecapitale.qc.ca**

IMPORTANT : Les inscriptions par courriel ne sont pas valides.

Admissibilité

Le Concours est ouvert aux musiciens :

- résidant dans la province de Québec (Canada);
- qui sont âgés de 6 ans à moins de **22 ans** au 31 mars 2018 (sauf pour les chanteurs classiques qui doivent avoir moins de 25 ans au 31 mars 2018);
- qui jouent d'un instrument acoustique;
- qui n'entrent dans aucune des catégories instrumentales suivantes : orgue, percussions, stage band, chorale, groupe rock, rétro ou autre groupe du même genre;
- **qui cumulent un minimum de 2 années d'expérience à l'instrument, en incluant l'année en cours. Le nombre d'années d'expérience tient compte des années préparatoires (toutes les années passées à l'instrument comptent).**

Conditions d'admissibilité

Le participant au Concours doit être inscrit par un inscripteur* ou un membre** ou être lui-même inscripteur* ou membre** (pour les participants de 18 ans et plus seulement).

Le coût annuel d'adhésion pour les inscripteurs* est de **20 \$** et le coût annuel d'adhésion pour les membres** est de **30 \$**, PAYABLE AVANT OU AU MOMENT DE L'INSCRIPTION en utilisant la section du formulaire prévue à cette fin.

***Inscripteur : Peut inscrire autant de participants que désiré. Gratuité d'accès aux préliminaires uniquement.**

****Membre : Peut inscrire autant de participants que désiré. Gratuité d'accès aux préliminaires et à la finale. Invitation et droit de vote à l'assemblée générale annuelle.**

S'il est admissible, le participant peut être inscrit en classe régulière ou en classe défi. Il ne peut être inscrit dans les deux classes à la fois en solo ou en ensemble pour un même instrument.

Un même participant peut cependant se présenter en solo, en groupe ou même dans deux catégories instrumentales différentes, à condition d'inscrire deux pièces dans chacune de ces sections.

S'il le veut, un participant de la catégorie « Piano concerto » peut être inscrit également dans la section « Piano solo, classe défi ».

Notez que le maximum de participants pour les ensembles est de huit (8) membres.

La classe défi

Cette classe comprend tout participant ou ensemble répondant à une (1) des caractéristiques suivantes :

Participant (ou ensemble) :

- Inscrit en catégorie « Piano concerto »;
- Inscrit à un Conservatoire de musique dans l'instrument présenté au Concours;
- Inscrit au CEGEP en musique ou à l'Université en musique;
- Participant au Concours de musique du Canada en 2016;
- Inscrit dans la classe régulière mais dont le niveau du répertoire présenté est supérieur aux limites indiquées dans le tableau suivant :

Âge au 31 mars 2018	Niveau du répertoire à partir duquel le participant est automatiquement reclassé en classe défi
6 à 8 ans	3 degrés ou niveaux de plus que le nombre d'années d'expérience
9 à 14 ans	4 degrés ou niveaux de plus que le nombre d'années d'expérience
15 ans et plus	5 degrés ou niveaux de plus que le nombre d'années d'expérience

Nonobstant ce qui précède, tout participant peut, de façon volontaire, s'inscrire en classe défi s'il le désire.

Les catégories instrumentales admises en classe défi sont :

Piano classique, piano concerto, violon, alto, violoncelle, contrebasse, guitare classique, chant classique, chant populaire, flûte traversière, flûte à bec, harpe, autres bois et cuivres, piano 4 à 8 mains (sur un ou deux pianos) et ensemble classique.

Les participants de la classe défi sont regroupés en fonction de leur instrument et de leur âge seulement. Leurs années d'expérience et le niveau de leurs pièces ne sont donc pas réglementés ni exigés par le Concours.

ATTENTION

Le Concours se réserve le droit d'annuler une session si le nombre de concurrents n'est pas suffisant dans une des catégories.

La classe régulière

Cette classe comprend tout participant ou ensemble ne répondant pas aux critères de la classe défi.

Les participants de la classe régulière sont regroupés en fonction de leur catégorie instrumentale, de la classe d'instrument, de leur âge et de leurs années d'expérience.

Les catégories instrumentales admises en classe régulière sont :

Piano classique, piano populaire, violon, alto, violoncelle, contrebasse, guitare classique, chant classique, chant populaire, flûte traversière, flûte à bec, harpe, autres bois et cuivres, piano 4 à 8 mains (sur un ou deux pianos) et ensemble classique.

En général, chaque participant présente des pièces qui, selon la classification d'institutions d'enseignement reconnues, correspondent à ses années d'expérience. Par exemple, un participant ayant trois ans d'expérience inscrira habituellement des pièces de 3^e degré ou moins. Cependant, il est permis de présenter des pièces d'un niveau supérieur au nombre d'années d'expérience à condition de respecter les limites indiquées dans le tableau suivant :

Âge au 31 mars 2018	Niveau maximal de chaque pièce inscrite
6 à 8 ans	Jusqu'à 1 degré ou niveau de plus que le nombre d'années d'expérience
9 à 11 ans	Jusqu'à 2 degrés ou niveaux de plus que le nombre d'années d'expérience
12 à 14 ans	Jusqu'à 3 degrés ou niveaux de plus que le nombre d'années d'expérience
15 ans et plus	Jusqu'à 4 degrés ou niveaux de plus que le nombre d'années d'expérience

S'il y a lieu, le Concours peut modifier à la hausse le coefficient d'années d'expérience d'un participant afin que le répertoire qu'il présente demeure conforme au tableau qui précède. Un reclassement en classe défi peut même être nécessaire; voir la section « La classe défi ».

(Exemple : Mathieu X, 10 ans, 4 ans d'expérience, peut présenter une pièce jusqu'à 2 degrés de plus sans être reclassé. S'il présente une pièce de 3 degrés de plus que ses années d'expérience (soit 1 de plus), celles-ci seront reclassées à 5 ans pour l'année du Concours en cours. L'année suivante, ses années d'expérience suivront sa réalité, soit 5 ans, en autant qu'il présente des pièces ne dépassant pas les limites du tableau).

La section « Instrumental pop » s'adresse aux participants en chant et aux instrumentistes présentant un répertoire populaire (ragtime, boogie, folklore, jazz, blues, etc.).

Dans le doute, n'hésitez pas à nous contacter.

Calcul du niveau des pièces en classe régulière

Pour tous les instruments autres que le piano et le violon, les pièces inscrites en classe régulière ne sont soumises à aucun programme de référence quant à la classification du niveau du répertoire. Cependant, le comité de l'inscription s'assurera que le niveau présenté correspond aux exigences demandées aux pianistes et aux violonistes.

Pour les pièces non classées, le classement du niveau de la pièce est établi par le comité de l'inscription. **Pour que l'inscription d'une pièce non classée soit autorisée, une copie de la partition de cette pièce doit obligatoirement accompagner le formulaire d'inscription du participant. À défaut de quoi, l'inscription sera refusée.**

En PIANO SOLO et VIOLON SOLO, le niveau de chaque pièce inscrite est établi comme suit :

-Pièce classée dans le **programme** de l'École préparatoire de musique de l'**Université Laval** (piano, édition 2014; violon, édition 2007) : classement tel qu'indiqué dans ce programme et utilisé comme référence pour la classification des pièces.

-Pièce classée dans le **programme** de l'École de musique **Vincent-d'Indy** (piano, édition 2015; violon, édition 2002) : classement indiqué auquel on ajoute **un degré** (une année d'expérience) **pour les degrés 1 à 5 et deux degrés** (deux années d'expérience) **pour les degrés 6 à 9 et ce, afin d'obtenir une équivalence du programme de référence.**

EN CAS DE DISPARITÉ ENTRE LES DEUX PROGRAMMES, **CELUI DE L'UNIVERSITÉ LAVAL PRÉVAUDRA.**

IMPORTANT : Le Concours **ne considère pas** comme étant une pièce classée, **toute pièce dont l'École préparatoire aurait pu faire l'évaluation pour des fins d'examens et qui n'apparaîtrait pas à l'édition 2014 (piano) ou 2007 (violon) de son programme.**

De plus, toute modification apportée à une pièce classée en sections dans un programme de référence (exemple : mouvements 2, 3 et 6 d'une suite de 7 danses) rend cette pièce non classée aux fins de ce concours. **Une copie de la partition devra donc être envoyée avec le formulaire d'inscription comme pour toute autre pièce non classée.**



FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Édition 2018

**Bien lire le prospectus 2018
avant de remplir ce formulaire**

Les professeurs qui font des envois regroupés
n'écrivent leur adresse qu'une seule fois.

CONCOURS DE MUSIQUE DE LA CAPITALE - ÉDITION 2018 ::: FORMULAIRE D'INSCRIPTION

IDENTIFICATION GÉNÉRALE

(Les champs accompagnés d'un astérisque (*) doivent être OBLIGATOIREMENT remplis sous peine de refus de l'inscription)

Nom du participant (*) : _____ Prénom (*) : _____

Adresse complète (*) : _____ Ville (*) : _____ Code postal (*) : _____

Numéro de téléphone (*) : _____ Date de naissance (*) : ____/____/____ Âge au 31-03-2018 (*) : _____ ans

Courriel : _____ Jour / mois / année

Expérience sur l'instrument (*) (nombre d'années d'études, incluant l'année en cours) : _____ années.

Inscrit au (s'il y a lieu) : Conservatoire Université en musique CEGEP en musique Concours de musique du Canada 2018

Nom du professeur : _____ Prénom : _____

Adresse complète : _____ Ville : _____ Code postal : _____

Numéro de téléphone : _____ Télécopieur : _____ Courriel : _____

CATÉGORIES INSTRUMENTALES ET VOCALES DISPONIBLES (*)

(cocher la case qui correspond à votre discipline)

Classe régulière - solistes

- Piano classique Violon Guitare
- Piano populaire Alto Harpe
- Chant classique Violoncelle Flûte traversière
- Chant populaire Contrebasse Flûte à bec
- Bois et cuivres (préciser) : _____

Classe régulière - ensembles

- Piano à 4 mains (un piano)
- Deux pianos
- Piano à 6 ou 8 mains
- Ensemble : _____

Classe défi - solistes et ensembles

- Piano classique Violon Guitare Piano à 4 mains (un piano)
- Piano concerto Alto Harpe Deux pianos
- Chant classique Violoncelle Flûte traversière Piano Pop-Jazz
- Chant populaire Contrebasse Flûte à bec
- Ensemble : _____ Bois et cuivres (préciser) : _____

PIÈCES INSCRITES

(Les champs accompagnés d'un astérisque (*) doivent être OBLIGATOIREMENT remplis sous peine de refus de l'inscription)

Première pièce

Titre (*) : _____ Opus : _____ Numéro : _____ Mouvement : _____ Tonalité : _____

Compositeur (*) : _____ Extrait de : _____ Durée (*) : _____ min _____ sec

Piano: Pièce inscrite dans le programme de l'École préparatoire de musique de l'Université Laval 2014 au ____° degré ou dans celui de l'École de musique Vincent-d'Indy 2015 en ____° année
Violon: Pièce inscrite dans le programme de l'École préparatoire de musique de l'Université Laval 2007 au ____° degré ou dans celui de l'École de musique Vincent-d'Indy 2002 en ____° année

Deuxième pièce

Titre (*) : _____ Opus : _____ Numéro : _____ Mouvement : _____ Tonalité : _____

Compositeur (*) : _____ Extrait de : _____ Durée (*) : _____ min _____ sec

Piano: Pièce inscrite dans le programme de l'École préparatoire de musique de l'Université Laval 2014 au ____° degré ou dans celui de l'École de musique Vincent-d'Indy 2015 en ____° année
Violon: Pièce inscrite dans le programme de l'École préparatoire de musique de l'Université Laval 2007 au ____° degré ou dans celui de l'École de musique Vincent-d'Indy 2002 en ____° année

Si une pièce n'est pas inscrite aux programmes de référence, soumettre les partitions au complet pour évaluation et approbation.

Nom de l'inscripteur (*) ou du membre (**): _____ Titre (cocher) : professeur parent candidat ami

Note: (*) L'inscripteur (ou le candidat lui-même, s'il est majeur) est la personne qui est inscripteur en règle du Concours. Coût d'adhésion: 20 \$ (voir page 5)

Note: (***) Le membre (ou le candidat lui-même, s'il est majeur) est la personne qui est membre en règle du Concours. Coût d'adhésion: 30 \$ (voir page 5)

MONTANT INCLUS POUR LE SOLO _____ \$ OU POUR L'ENSEMBLE _____ \$, PLUS LE COÛT D'ADHÉSION _____ \$ = _____ \$

Poster le formulaire dûment complété ainsi que le paiement requis (voir au verso) à l'adresse ci-dessous au plus tard le **VENDREDI 26 JANVIER 2018**

Concours de musique de la Capitale, 1229, avenue du Chanoine-Morel, Québec (Québec) G1S 4B1 • Tél.: 418 659-6673 • Courriel : info@concoursmusiquecapitale.qc.ca

Formulaire téléchargeable sur notre site Web : www.concoursmusiquecapitale.qc.ca

Frais d'inscription

Solo

Âge au 31 mars 2018	Classe régulière		Classe défi	
	Tarif régulier	Plan familial*	Tarif régulier	Plan familial*
6–7–8 ans	52 \$	45 \$	72 \$	63 \$
9–10 ans	56 \$	50 \$	77 \$	66 \$
11–12 ans	64 \$	56 \$	81 \$	70 \$
13–14 ans	72 \$	63 \$	88 \$	77 \$
15–16 ans	81 \$	70 \$	96 \$	84 \$
17 ans et plus	88 \$	77 \$	102 \$	89 \$

Ensemble (prix par personne)

Nombre de membres	Classe régulière		Classe défi	
	Tarif régulier	Plan familial*	Tarif régulier	Plan familial*
2 à 4	36 \$	32 \$	44 \$	39 \$
5 à 8	26 \$	24 \$	34 \$	30 \$

LES CHÈQUES DOIVENT ÊTRE LIBELLÉS À L'ORDRE DU
« **CONCOURS DE MUSIQUE DE LA CAPITALE** »
ET DOIVENT ÊTRE DATÉS (OU POSTDATÉS)
AU PLUS TARD DU **VENDREDI 26 JANVIER 2018**

***NOTE** : Il y a plan familial lorsque deux participants ou plus proviennent d'une même famille.

Cocher ci-après si vous vous prévaluez de cette option : _____

Prénom de l'autre membre de la famille : _____

Règlements généraux

IL EST À NOTER QU'EN CAS DE LITIGE CONCERNANT
L'INTERPRÉTATION DES PRÉSENTS RÈGLEMENTS OU EN SITUATION
D'ABSENCE DE RÈGLEMENTS, LA PRÉSIDENTE DU CONCOURS PEUT
RENDRE UNE DÉCISION FINALE ET SANS APPEL EN LA MATIÈRE.

Pour la présente édition du Concours, les règles suivantes s'appliquent :

- Tout participant ou groupe doit inscrire deux (2) pièces, à l'exception de la catégorie « Piano concerto ». Chaque pièce doit faire partie d'une même suite ou d'un même opus.
- Les deux pièces doivent présenter un contraste marqué de tempi et d'époques et être de compositeurs différents. Cependant, pour les catégories populaires, le contraste d'époques ne sera pas exigé. À défaut d'un contraste jugé suffisant par le Concours, le participant devra obligatoirement changer une des pièces sous peine de refus d'inscription.
- Pour la catégorie « chant populaire », une des deux pièces doit être obligatoirement d'expression française.
- Pour la catégorie « chant populaire » uniquement, il est possible d'utiliser une trame sonore (CD fourni par le participant) pour l'accompagnement seulement, en autant que la ligne interprétée ne soit pas présente sur cette trame sonore (karaoke interdit).
- Lors de la prestation musicale, tout changement de pièces inscrites entraînera la disqualification du participant.
- L'inscription par un participant d'une pièce qu'il aurait déjà jouée lors d'une édition précédente du Concours est strictement interdite. Tout participant fautif sera disqualifié.
- Toute pièce inscrite de style « thème et variations » doit être exécutée au complet.
- L'inscription d'une pièce répondant aux critères de la catégorie « Instrumental pop » oblige tout participant à inscrire une seconde pièce dans le style populaire. Les deux styles peuvent toutefois coexister dans le répertoire des groupes seulement.
- Aucune modification de pièce ne sera acceptée après la date limite d'inscription à moins que le Concours en fasse la demande auprès du candidat.
- Il est de la responsabilité du participant de s'inscrire à l'accueil dès son arrivée et d'y remettre DEUX copies de ses partitions. Il n'y a pas de service de photocopies disponible sur place.

- L'exécution des reprises est facultative.
- L'usage de micros n'est permis que pour les participants en chant populaire. Les micros et l'équipement de sonorisation sont fournis par le Concours et il ne sera toléré aucun test de son ni usage d'équipements particuliers en sus des équipements fournis.
- La durée de la prestation musicale, incluant au total les deux pièces (sans les pauses), est limitée selon l'âge du participant et l'instrument joué, tel qu'indiqué dans le tableau suivant. Une personne ou un ensemble qui dépasse son minutage maximal permis verra sa prestation interrompue sans avertissement et une pénalité de 10 points sera appliquée au résultat obtenu.

Minutage maximal permis (total des 2 pièces)

Âge au 31 mars 2018	Solo régulier	Cordes régulier*	Ensemble régulier	Solo, cordes et ensemble défi
6 – 7 – 8 ans	6 min	8 min	8 min	11 min
9 – 10 ans	7 min	9 min	9 min	11 min
11 – 12 ans	9 min	11 min	11 min	13 min
13 – 14 ans	11 min	13 min	13 min	15 min
15 – 16 ans	13 min	15 min	15 min	17 min
17 ans et plus	15 min	17 min	17 min	19 min

* Violon, alto, violoncelle et contrebasse

- En Piano concerto, le mouvement choisi doit avoir un minutage minimal de 5 minutes et maximal de 22 minutes.
- Pour qu'un pianiste soit admis au sein d'un ensemble (exception faite des catégories « Piano à 4 mains » et « Deux pianos »), cet ensemble doit comporter un minimum de trois membres.
- Chaque ensemble doit être autonome et ne peut être dirigé que par un participant inscrit dans cet ensemble.
- L'expérience musicale correspond au nombre d'années d'études musicales sur un même instrument. À cette fin, l'alto et le violon sont considérés comme un même instrument.
- Toute personne inscrite au Concours accepte implicitement la prise officielle de photos et leur diffusion.

Règlements pendant les compétitions

- Il n'est pas possible de faire l'essai des pianos officiels avant le début des compétitions. Par contre, des locaux de pratique sont à la disposition des participants selon la disponibilité des lieux et pour un temps limité. Informez-vous à l'accueil dès votre arrivée.
- L'usage, l'entreposage et les conditions d'utilisation de tout autre instrument demeurent sous la responsabilité du participant.
- Le Concours peut, en cas de force majeure, retarder la prestation d'un participant à condition que celle-ci ait lieu pendant la session prévue et ce, sans en retarder la bonne marche.
- Les participants jouent leurs pièces dans l'ordre de leur choix, sans une longue pause et sans attendre un signal des juges.
- Les participants n'ont pas le droit d'intervenir ou de parler aux juges avant l'annonce des résultats.
- Seules les notes des récipiendaires de médailles sont annoncées publiquement.
- La décision des juges est finale et irrévocable.
- Toute plainte ou réclamation doit être présentée à la direction du Concours avant la fin de la compétition.

Partitions

L'usage des partitions lors de la prestation est strictement défendu, sauf pour les instrumentistes à vent et les ensembles.

Dès leur arrivée à l'accueil, tous les participants doivent remettre **deux (2) copies de leurs partitions (originaux ou photocopies)**. **Il n'y a pas de service de photocopies disponible sur place.**

Les arrangements d'œuvres originales sont acceptés. Il faut cependant l'indiquer sur le formulaire d'inscription.

Pour les pianistes et les violonistes seulement : Une copie de cet arrangement doit accompagner l'inscription, s'il n'apparaît pas déjà dans un programme de référence.

Pour la catégorie « chant populaire », il est possible de déposer des copies des paroles uniquement.

IMPORTANT : À défaut de se conformer à l'une ou l'autre des exigences ci-haut mentionnées, une pénalité de 10 points sera imposée au résultat obtenu par le participant fautif.

Attribution des prix

C'est la note moyenne des deux pièces jouées qui apparaît sur le certificat du participant et qui détermine le type de médaille appropriée.

BRONZE	$82 \leq \text{NOTE} < 86$
ARGENT	$86 \leq \text{NOTE} < 90$
OR	$\text{NOTE} \geq 90$

Procédures d'inscription

- Utiliser le formulaire ci-inclus. Les photocopies sont acceptées si elles conservent le même format (8,5 po x 11 po) et sont recto verso.
- Seules les inscriptions envoyées ou remises en personne à l'adresse postale du Concours seront acceptées.
- Si l'inscripteur n'est pas membre du Concours (voir page 5), le montant de son adhésion (20 \$ par inscripteur) doit obligatoirement accompagner l'inscription pour que celle-ci soit considérée.
- **Compléter le formulaire d'inscription en prenant bien soin de répondre à toutes les questions. BIEN VÉRIFIER VOTRE ENVOI AVANT DE LE METTRE À LA POSTE : un formulaire d'inscription sur lequel manque le titre des pièces ou le nom du compositeur ou le mouvement choisi ou la durée minutée pourra être refusé.**
- Le calcul du nombre d'années d'expérience inclut l'année en cours.
- **Compléter un formulaire différent pour chaque participant, soliste ou membre d'un ensemble.**
- Ne pas envoyer vos partitions avec votre inscription, sauf s'il s'agit de pièces non classées dans les programmes de référence (pianistes et violonistes solistes - voir page 8). Dans ce dernier cas, une copie des partitions doit obligatoirement accompagner le formulaire d'inscription.
- Lorsqu'une pièce n'est pas classée dans un programme de référence, toute décision du comité de l'inscription en cette matière est finale et sans appel.

NOTE : Le Concours n'émet pas d'accusé de réception. L'encaissement du chèque constitue la preuve de l'inscription.

RAPPELS

- Les candidats inscrits à un programme arts-études au secondaire peuvent s'inscrire dans la classe régulière.
- L'usage des partitions lors de la prestation est désormais autorisée pour tous les instrumentistes à vent.

Le programme 2018, les billets de faveur et les cartes d'inscripteur/membre ne sont plus envoyés par la poste. Ces documents vous seront remis lors de l'épreuve préliminaire.

Pour toute information complémentaire, contactez-nous par courriel à info@concoursmusiquecapitale.qc.ca ou par téléphone au **418 659-6673**.

Frais d'inscription

Solo

Âge au 31 mars 2018	Classe régulière		Classe défi	
	Tarif régulier	Plan familial*	Tarif régulier	Plan familial*
6–7–8 ans	52 \$	45 \$	72 \$	63 \$
9–10 ans	56 \$	50 \$	77 \$	66 \$
11–12 ans	64 \$	56 \$	81 \$	70 \$
13–14 ans	72 \$	63 \$	88 \$	77 \$
15–16 ans	81 \$	70 \$	96 \$	84 \$
17 ans et plus	88 \$	77 \$	102 \$	89 \$

Ensemble (prix par personne)

Nombre de membres	Classe régulière		Classe défi	
	Tarif régulier	Plan familial*	Tarif régulier	Plan familial*
2 à 4	36 \$	32 \$	44 \$	39 \$
5 à 8	26 \$	24 \$	34 \$	30 \$

LES CHÈQUES DOIVENT ÊTRE LIBELLÉS À L'ORDRE DU
« **CONCOURS DE MUSIQUE DE LA CAPITALE** »
ET DOIVENT ÊTRE DATÉS (OU POSTDATÉS)
AU PLUS TARD DU **VENDREDI 26 JANVIER 2018**

***NOTE** : Il y a plan familial lorsque deux participants ou plus proviennent d'une même famille.

Nous refusons les inscriptions :

- qui ne sont pas accompagnées du paiement total des frais d'inscription, des frais d'inscripteur ou du coût de la carte de membre s'il y a lieu (voir page 5);
- qui sont envoyées après la date limite (26 janvier 2018), le cachet de la poste ou l'étampe de la réception en faisant foi;
- qui comportent des renseignements inexacts.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CONCOURS DE MUSIQUE DE LA CAPITALE 34^e édition

Présidente	M ^{me} Linda Faucher
Vice-présidente	M ^{me} Marthe Trépanier
Secrétaire	M ^{me} Nathalie Ferland
Trésorier	M. Jacques Lachance
Administratrice	M ^{me} Georgette Sinclair
Administratrice	M ^{me} Guylaine Girard
Administrateur	M. Jean-Claude Soucy
Administrateur	M. Alexandre Sauvaire
Administrateur	M. Sylvain Barrette
Gestionnaire du Concours	M. Christophe Lobel

Comité d'honneur 2018

Président(e) d'honneur

...À venir...

Fondateur du Concours

M. Albin Gallant

Ex-président(e)s d'honneur :

M^{me} Céline Saucier
M^e Marc Bellemare
M. Sylvain Ouellet
M^{me} Sylvie Dionne
M. Claude Robitaille
M^{me} France Déziel
M. Clarence Turgeon
M. Denis Ricard
M^e Jean Côté †
M. Yvan Richard
M. Michel Dubé
M. Jean-Yves Dupéré
M. Richard Bell
M. Michel Sanschagrin
M. Pierre Brochu
M. Michel Drolet
M. John LeBouthillier
M. Michel Gervais
M^{me} Renée Hudon
M^{me} Lise Julien

Ex-président(e)s :

M^{me} Nathalie Ferland
M^{me} Manon Lefrançois
M. Gaston St-Martin †
M. Jean-Claude Soucy
M^{me} Nicole Julien
M^{me} Jocelyne LeBel
M^{me} Judith Sanschagrin †
M^{me} Michèle Bergeron

L'édition 2017 du Concours a été rendue possible
grâce à la collaboration de :



Les supermarchés
FAMILLE ROUSSEAU